

Aides pour les investissements en desserte forestière

Type d'intervention	Travaux éligibles	Plafonnement des montants éligibles (€ HT)	Taux de subvention	Conditions particulières		
desserte forestière	création de route forestière empierrée	65000 €/Km	Projet individuel : 40%	montant minimum de l'aide est fixé à 1000 € HT par projet	étude de la rentabilité du projet et analyse des impacts environnementaux obligatoire	la voirie doit être en bon état 5 ans après les travaux
	mise au gabarit de route forestière empierrée	45000 €/Km				
	création de route forestière en terrain naturel	20000 €/Km	Groupement forestier : 50 %			
	création de piste forestière	8000 €/Km				
	création de place de dépôt et/ou de retournement	10 €/m2	Projet collectif : 70%			
	étude d'opportunité écologique, économique ou paysagère	2 % du montant HT des travaux, limité à 1000 €/Km				
	maîtrise d'œuvre	max 8 % du montant HT des travaux, limité à 2500 €/Km				
	frais de géomètre	2500 €/Km				

Pour de plus amples renseignements et des études de faisabilité, contacter Théo DUBREUIL au CRPF Aurillac : 04 71 63 40 56

Aides de la Fédération des chasseurs du Cantal pour la protection des boisements contre les dégâts de cervidés

Type d'intervention	Somme allouée	Seuils surfaciques	Critères techniques		Conditions générales	
protection des plantations contre les dégâts de cervidés	feuillus	744 €/ha	Surface max : 3 ha	400 manchons/ha avec 1 tuteur de 1.5 m par manchon	1 plant/2 protégé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ fournir une facture d'achat des protections ▪ les parcelles doivent appartenir au territoire de l'ACCA (Association communale de chasse agréée) ou à celui d'une chasse privée adhérente à la Fédération des Chasseurs du Cantal
	résineux	450 €/ha	Surface max : 5 ha	1000 piquets bois/ha de 1,5 m de longueur	utiliser 2 piquets/plant 1 plant/2 protégé	

La Fédération des chasseurs a également la possibilité de fournir du répulsif à gibier

Vincent Pagès CRPF Aurillac le 10/08/2013

Dossiers à retirer et à déposer auprès du CRPF Cantal (04 71 63 40 56) ou Saint-Flour (04 71 60 24 95)